

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2023

N° 2023-019

L'an deux mil VINGT TROIS, le DIX SEPT du mois de MARS, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTHIER-DARCET, Conseillère Municipale.

Date de Convocation :

11/03/2023

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Philippe BOSQUET, Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET

Date d'Affichage :

11/03/2023

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Absents excusés : Messieurs Philippe HERITIER, David PETITON

Pouvoirs :

- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT
- Monsieur David PETITON à Monsieur Christophe TIRARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur Olivier de Conihout, Maire, rappelle le taux des trois taxes de l'année 2022 :

Taxe Habitation :	14.15 %
Taxe Foncière Bâti :	48.78 %
Taxe Foncière Non Bâti :	42.68 %

Le Conseil Municipal, sur proposition, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux des impôts locaux pour l'année 2023 selon le tableau ci-dessous :

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'Habitation (résidences secondaires et locaux vacants)	14.15 %	14.15 %
Taxe Foncière Bâti	48.78 %	48.78 %
Taxe Foncière Non Bâti	42.68 %	42.68 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Le Maire

Olivier de CONIHOUT



Véronique DEPREUX,
1er adjointe